DEPARTEMENT DU CHER



MAIRIE DE NANÇAY 18330

Téléphone: 02.48.51.81.35 Télécopie: 02.48.51.80.60 E-mail: mairiedenancay@wanadoo.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 MARS 2023

Nombre de conseillers en

exercice: 15

Présents: 9

Votants: 12

Date de la convocation : 13/03/2023

Date d'affichage : 13/03/2023

OBJET : Convention avec L'État pour la télétransmission des actes budgétaires L'an deux mille vingt-trois

le dix-sept mars à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents: Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY,

Messieurs BAILLY, BONNOT, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés: Madame GUÉRU, Messieurs IMBAULT, LEFEVRE, PINGUET.

Absents: Mesdames BOUHOURS, Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Monsieur IMBAULT a donné pouvoir à Madame FONTENY, Monsieur LEFEVRE a donné pouvoir à Madame MARY, Madame GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 susvisé ;

Vu l'intérêt pour la Commune à se doter d'un dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;

Vu le contrat passé à cet effet avec la Société GIP RECIA par décision en date du 17 mars 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec la Préfecture ; après en avoir délibéré, à l'unanimité,

donne son accord pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, par le recours à un dispositif propre de télétransmission ; autorise le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des

actes avec la Préfecture du Cher; entérine le contrat passé avec la Société GIP RECIA et approuvé par décision du Maire en date du 17 mars 2023.

Fait à Nançay, le 18 mars 2023

La secrétaire. le Maire.

Murielle BOUGIS. Alain URBAIN. Délibération mise en ligne sur le site de la Commune, le 20 mars 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le :